

Une économie sans frontières



Paulin MANWELO,
Jésuite. Rédacteur en
chef adjoint *ad interim*
de *Congo-Afrique*.
Il est Professeur
à l'Université de
Kinshasa, à la Faculté
jésuite de Philosophie
St Pierre Canisius
de Kimwenza
et à l'Université
Catholique du Congo.
Actuellement, il
est aussi Secrétaire
Général du
CADICEC.
manwelop@hotmail.com

Parler de mondialisation aujourd'hui relève du truisme. Après l'avalanche de critiques, souvent acerbes, contre ce phénomène qui caractérise le 21^e siècle, la tempête semble s'être apaisée : la mondialisation n'est plus perçue comme « un rouleau compresseur qui ravage tout à son passage » ou comme un épiphénomène, accidentellement ajouté à notre existence ; elle est, au-delà de ses excroissances, une réalité implacable : l'avènement d'un monde nouveau, dû à l'inexorable dynamisme de l'existence humaine, qui, par nature, est toujours tendue vers un avenir nouveau où l'homme se doit, constamment, de façonner de nouvelles manières de vivre ensemble comme humanité.

De nos jours, la vérité est donc têtue : « Personne ne peut vivre en vase clos en cette ère de la mondialisation » (J. Kasereka Komi). Dès lors, la mondialisation devient un défi pratique : comment devons-nous vivre ensemble, politiquement, économiquement, socialement, culturellement, etc. ? Quels sont les mécanismes et les stratégies à mettre en place pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité pour tous ?

C'est dans ce contexte que J. Kasereka pense que la création, à Port Louis (Ile Maurice), du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA, en sigle), le 17 octobre 1993, par les dirigeants africains, constitue une des voies royales pour vivre le temps de la mondialisation à l'échelle africaine. Plus spécifiquement, sur le plan économique, le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) représente un atout majeur à l'âge de la mondialisation, qui est essentiellement caractérisée par « une économie financiarisée et sans frontières » (J. Kasereka). Ainsi, loin d'être un « écueil », le SYSCOHADA représente plutôt une « panacée » pour l'économie congolaise, où il y a nécessité de réviser l'élaboration des lois et des normes comptables qui datent des années 70 et qui sont devenues désuètes face aux mutations majeures de notre époque.

Bien plus, les entreprises congolaises et l'économie en RDC, en général, tireront des avantages certains du de l'OHADA, en général et du SYSCOHADA, en particulier : transparence dans la présentation des informations que devront fournir les entreprises, transparence en termes de « rating » des entreprises, meilleur contrôle de l'application des règles de fiscalité des entreprises ainsi qu'une surveillance facile des comptabilités par les professionnels, bonne gouvernance des entreprises pour être compétitives, renforcement de

la confiance des investisseurs et des déposants, recours à l'arbitrage (« justice pour Gentlemen » versus des procès incendiaires (R. Ntungu), recours à l'AUPSRVE (l'Acte uniforme portant des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution), une disposition qui rassure les créanciers et favorise le développement du crédit (E. Kolongele), etc.

Mais, la question fondamentale dans une économie sans frontières est de savoir si elle est capable de favoriser non seulement la croissance, mais aussi et surtout d'assurer le bien-être de la population, en réduisant la pauvreté. Une économie sans frontières, c'est-à-dire, une économie « libéralisée » ou « mondialisée » peut-elle assurer la prospérité des populations ? Si oui, à quelles conditions ?

La question que pose R. Ntungu est encore plus incisive : le droit OHADA rencontre-t-il les attentes du petit peuple et des investisseurs, africains ou occidentaux ? N'est-il pas un « droit bourgeois », taillé sur mesure, élaboré pour des multinationales, surtout lorsqu'on sait que ce droit est inapplicable au secteur informel qui constitue le phénomène économique le plus important dans un pays comme la RDC ?

La réflexion d'Omer M. Kambale sur les « enjeux de la coopération commerciale entre la RDC et l'Union Européenne » met en exergue les avatars d'une économie sans frontières. En effet, dans une économie de marché où comptent surtout les valeurs de la compétition et de la concurrence loyale, préconisées selon les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce depuis 1997, il y a le risque que les pays économiquement faibles soient marginalisés ou qu'ils développent une mentalité de dépendance vis-à-vis des pays développés et/ou émergents.

Tel est le cas de la RDC qui, depuis l'époque postcoloniale des accords sur « les préférences commerciales non réciproques » consentis par les pays colonisateurs aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) jusqu'à ce jour où ces dispositions ont été abolies au profit des règles de l'OMC, développe une économie trop dépendante de l'extérieur (UE, Chine et certains pays africains). Les conséquences d'une telle économie extravertie sont désastreuses pour le pays : la dépendance économique augmente ; la marginalisation s'accroît et, *ipso facto*, le pays reste à la traîne des pays en développement du point de vue de la croissance économique par habitant et par rapport aux échanges commerciaux.

Mais, au-delà de ces écueils, mis en exergue par O.M. Kambale, la réflexion de R. Ntungu se veut rassurante : il faut éviter une attitude « dépitante » face à l'OHADA. En effet, quand bien même celle-ci ne serait pas « un outil a priori destiné à accroître le flux des capitaux », elle reste « un véritable cadre incitatif d'investissements », « en raison de sa capacité d'inciter non seulement par des règles uniformes simples et modernes, mais aussi par la moralisation des affaires », par la promotion d'une « véritable éthique des affaires ».

Ainsi, si, de nos jours, l'économie sans frontières est devenue une donne incontournable, la question, pour nous Congolais, se pose, radicale : comment convient-il de « gérer » cette nouvelle donne ? Plus précisément, comment devons-nous promouvoir des échanges commerciaux équilibrés, la logique

de gagnant-gagnant, en vue d'éviter la marginalisation et la dépendance qui, au bout du compte, ne favorisent pas la croissance économique et n'éradiquent pas la pauvreté ?

Omer Kambale propose une solution institutionnelle : l'amélioration du climat des affaires qui passe par les réformes structurelles pour permettre la compétitivité et la concurrence et, partant, le développement du commerce. A titre d'exemple, il propose ce qui suit : « la diversification de l'économie, la production et l'exportation des produits plus élaborés à valeur ajoutée élevée, l'amélioration des infrastructures (énergie et transport principalement)... le développement des marchés régionaux, etc. Rodrigue Ntundu préconise davantage une solution politique : « Toutefois, son efficacité (de l'OHADA) reste dépendante de la « réputation » de l'Etat, fondée sur l'Etat de droit, la bonne gouvernance, l'efficacité judiciaire, la stabilité politique et la sécurité.

Après avoir analysé les difficultés majeures en RDC pour mettre en pratique le cas de la réforme du droit d'exécution forcée, issue de l'OHADA, et après avoir épinglé, parmi les causes de ces difficultés, « l'ignorance (de nouveaux dispositifs issus) de l'OHADA de la part de majorité des huissiers de justice et d'autres chefs des juridictions concernées (Tribunal de Paix, Tribunal de Grande Instance ou Tribunal de Commerce), le Prof. Eberande Kolongele propose la « formation » comme voie royale pour mieux cerner les méandres et arcanes de l'OHADA en vue d'éviter des « bricolages dangereux ». Dans le même ordre d'idées, dans sa réflexion sur le paradoxe qui caractérise actuellement l'économie congolaise, à savoir, la dichotomie entre « croissance, inégalité et pauvreté en RDC », Cyrille Mubimba pense qu'investir dans le capital humain constitue « une impérieuse priorité de l'économie congolaise ». En effet, pour C. Mubimba, « les soixante-dix millions des Congolais (...) constituent la première ressource de la RDC avant l'uranium, le coltan et autres richesses naturelles. Ce n'est que cette ressource qui peut permettre au Congo de créer la valeur ajoutée avec ses ressources naturelles ».

Voilà, autant de pistes qui donnent matière à réflexion sur les dispositions et les stratégies à mettre en place pour mieux gérer une économie, devenue, à jamais, sans frontières. La compétition que celle-ci recèle n'est pas un vain mot. Elle n'est pas un mal *per se*. Elle est un combat. Une lutte incessante pour ne pas sombrer dans la médiocrité et la marginalisation perpétuelles. Et, pour paraphraser la conclusion de la réflexion de R. Ntundu, *quae cum ita sint*, il sied, en effet, à notre cher pays, d'arrimer son destin sur ces challenges implacables de l'heure. ■